

111 millions \$ pour les familles

Le plan d'arrangement des créanciers de la MMA est adopté à l'unanimité



RENÉ-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

LAC-MÉGANTIC — La voie est pavée pour que les créanciers de la tragédie de Lac-Mégantic puissent se partager une somme de 410 millions \$.

Les créanciers de la Montreal, Maine & Atlantic (MMA) ont voté hier à l'unanimité pour le plan d'arrangement qui leur était soumis hier à Lac-Mégantic.

« Dès le départ, nous voulions relever le pari de vendre les actifs pour permettre au réseau ferroviaire de rester en opération ce qui était fondamental pour plusieurs entreprises et municipalités de la région. Nous voulions aussi cogner à la porte des parties poursuivies et leur offrir l'opportunité de régler rapidement pour



leur bénéfice, mais d'abord et avant tout au bénéfice des victimes. C'a été long, ardu et complexe, mais nous sommes très contents d'y être arrivés », explique l'avocat de la MMA, M^e Patrice Benoit.

Il mentionne que l'étape du vote des créanciers était cruciale, mais

cette entente doit maintenant être soumise au tribunal.

« La prochaine grande étape demeure de le faire approuver par la Cour. Dans la mesure où tout fonctionne bien, que le Canadien Pacifique retire ses contestations ou qu'elles sont rejetées sans appel, la distribution pour-rait se faire à l'automne », avance M^e Patrice Benoit.

Les familles des 48 victimes décédées se partageront un montant de plus de 111 millions \$. L'une d'entre elles touchera plus de 5 millions \$, 13 recevront entre 3 et 5 millions \$, huit entre 2 et 3 millions \$ et 26 obtiendront entre 400 000 \$ et 2 millions \$.

« Avec la contribution de World Fuel, on se rapproche des chiffres que les gens auraient pu toucher dans le cadre d'un jugement américain. Content est un bien grand

les procédures ont mené à un règlement.

« On s'attendait plus à 15 à 20 ans au lieu de 15 à 20 mois. C'est un gain pour nous. On peut maintenant commencer à faire un début de deuil. L'argent c'est relatif, mais que les procédures soient réglées c'est un grand pas de fait », explique Louis-Serge Parent.

L'avocat du recours collectif M^e Daniel Larochelle mentionne que tous les gens de Lac-Mégantic inscrits au recours collectif vont recevoir un minimum de 3000 \$.

« Nous sommes très contents que ce processus se règle dans un espace de deux ans. Ce règlement évite beaucoup de frais et de temps. Les gens vont être dédommagés rapidement. Nous invitons les gens à bien s'entourer. Des démarches sont faites pour des rencontres d'informations afin de sécuriser leur argent », indique M^e Larochelle.

L'avocat du gouvernement du Québec M^e Frédéric Maheux rappelle que l'indemnité de la police d'assurance XL de quelque 14 millions \$ sera remise aux victimes. Les gouvernements du Canada (4,6 %), du Québec (89,9 %), la Ville de Lac-Mégantic (4,4 %) et la CSST (1,1 %) se partageront près de 192 millions \$.

« Le gouvernement du Québec considère que c'est un compromis juste et raisonnable. Ça va permettre aux gens de Lac-Mégantic, les familles des victimes et les sinistrés, de recevoir environ 200 millions \$. Ça va éviter des procédures judiciaires très longues. C'est une entente satisfaisante pour tous », estime l'avocat du gouvernement du Québec.

Selon M^e Benoit, cette entente majeure constitue un précédent dans la justice québécoise.

« Un dossier où l'on parle de la création d'un fonds d'indemnisation pour des individus victimes d'une tragédie ou de produit défectueux, c'est sans précédent en terme de montant. Cependant, c'est en lien avec l'ampleur des dommages », indique M^e Benoit.

CAHIER PROMOTIONNEL À LIRE AUJOURD'HUI



3735023

SOMMAIRE

affaires	25
annonces classées	33
arts et spectacles	30
décès	43
horoscope	35
loterie	23
monde	22
mots croisés	34
opinions	18
sports	49

NOUS JOINDRE

ADRESSE	ABONNEMENTS
1950, rue Roy Sherbrooke, J1K 2X8	819 564-5466
	Sans frais
	1 800 567-6955
RÉDACTION (24/7)	HEURES D'OUVERTURE
819 564-5454	De 8 h 30 à 17 h
redaction@latribune.qc.ca	
Télé. 819 564-8098	
PUBLICITÉ	FACEBOOK
819 564-5450	facebook/
Télé. 819 564-5482	quotidienlatribune
ANNONCES CLASSÉES	TWITTER
819 564-2222	@LT_LaTribune
Télé. 819 564-5482	

MÉTÉO

Julien
8 ans
École Saint-Barthélemy



AUJOURD'HUI
SOLEIL
ET NUAGES

MAX : 23° MIN : 16°

Lever du soleil : 4 h 59

Coucher du soleil : 20 h 35

JEUDI
nuageux,
max : 22° min : 13°

VENDREDI
soleil et nuages,
max : 23° min : 12°

Les nouvelles de l'heure...

latribune.ca